



NOTE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil municipal
séance du 2 mars 2026

LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	3
LE CADRE LOCAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF	4
LE PROJET MUNICIPAL TRADUIT DANS LE BUDGET PRIMITIF 2026	5
Axe 1 : les politiques enfance.....	5
Axe 2 : la politique de la ville et le renouvellement urbain	6
Axe 3 : la cohésion sociale, la culture et le sport.....	7
Axe 4 : les retraités, la mise en œuvre des solidarités et la santé	8
Axe 5 : la jeunesse	9
Axe 6 : le développement du territoire et le développement durable	9
Les principaux investissements 2026.....	10
PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026	11
I. La section de fonctionnement	11
A. Des recettes réelles de fonctionnement en diminution	11
1) Chapitre 73 – les recettes fiscales : impôts et taxes	11
a) l'attribution de compensation.....	11
b) la fiscalité directe locale	11
c) le fonds de péréquation intercommunal et communal	12
d) la taxe sur la consommation finale d'électricité	12
e) la taxe sur la publicité extérieure	12
f) les droits de mutation	12
2) Chapitre 74 – les dotations et participations	12
a) la dotation forfaitaire de fonctionnement	12
b) la dotation de solidarité urbaine.....	13
c) les allocations compensatrices	13
3) Chapitres 70-74-75-76-77-013 – les produits des services et du domaine, les subventions, les produits financiers et exceptionnels, les atténuations de charges	13
Chapitre 70 : produits des services et du domaine (occupation du domaine public)	13
Chapitre 74 : subventions et participations	13
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	14
Chapitre 76 : remboursement des intérêts d'emprunt budget annexe	14
Chapitre 77 : produits spécifiques	14
Chapitre 013 : atténuation de charges.....	14
4) La reprise des provisions	14
B. Des dépenses de fonctionnement contenues.....	14
1) Chapitre 011 – les charges à caractère général	14
a) la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne	15
b) les actions pour les 0-25 ans dans le cadre de la cité éducative.....	15
2) Chapitre 12 – les charges de personnel.....	15
a) les deux mesures imposées par l'État : cotisation CNRACL et Smic	15
b) les mesures de la collectivité.....	16
c) la diminution et/ou la transformation d'un certain nombre de dispositifs	16
d) les orientations des ressources humaines	17
e) le travail sur l'absentéisme	17
f) le remplacement des départs à la retraite	17
g) les heures supplémentaires	17
h) les heures complémentaires	17
3) Chapitre 65 – les autres charges de gestion courante	18
4) Chapitres 67 – les charges spécifiques.....	18
5) Chapitre 66 – charges financières – l'annuité de la dette.....	18
5) Chapitre 68 – dotation aux provisions	19
Le montant inscrit au budget de 28 000 € concerne les dotations aux provisions pour impayés.	19
C. Récapitulatif des modifications apportées en fonctionnement en dépenses et en recettes depuis le débat d'orientation budgétaire du 26 janvier 2026.....	19
1) Les dépenses.....	19
2) Les recettes	19
D. L'autofinancement net	20
II. La section d'investissement	20
A. Les recettes réelles d'investissement	20
B. Les dépenses d'investissement.....	20
C. L'équilibre global des investissements.....	21
A. Les recettes réelles d'investissement	22
B. Les dépenses d'investissement.....	22
C. L'équilibre global des investissements.....	23
PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026	24

LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Plus que jamais, le cadre dans lequel évoluent les communes demeure marqué par la contrainte et l'incertitude, dans un contexte national instable et alors que le projet de loi de finances pour 2026, bien qu'adopté, n'était pas encore promulgué au moment de la préparation du présent budget.

Les collectivités territoriales subissent des pressions croissantes de la part de l'État pour contenir leurs dépenses, dans le cadre du redressement des comptes publics. Cette situation reste paradoxale : les communes ne sont pas responsables du déficit de l'État et ne peuvent voter un budget en déséquilibre. Elles continuent, par ailleurs, d'assurer une gestion rigoureuse et demeurent des acteurs essentiels de l'investissement public.

Face à cette situation, la Municipalité réaffirme la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir des finances et de la fiscalité locale, afin de restaurer une véritable capacité d'action des collectivités.

Les transformations successives intervenues sur la taxe professionnelle, la dotation globale de fonctionnement ou la taxe d'habitation ont profondément modifié les équilibres financiers communaux, sans toujours répondre aux enjeux économiques et sociaux actuels.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire demeure un temps fort de la vie communale. Des réunions de quartier ont été organisées au plus près des habitants, ainsi que des rencontres avec les acteurs associatifs et des échanges avec les services municipaux. Le débat d'orientations budgétaires a constitué une nouvelle occasion de dialogue avec la population.

À chaque étape, des préoccupations ont été exprimées en lien avec les besoins du territoire.

Les habitants de Montataire ont plus que jamais besoin de services publics de proximité, garants de la cohésion sociale et du cadre de vie. Dans un environnement institutionnel et financier incertain, les communes continuent de jouer un rôle essentiel de stabilité. Elles assurent le fonctionnement des services publics, portent des projets concrets pour améliorer le quotidien et font vivre la démocratie locale.

Le budget 2026 est un budget de continuité, fidèle aux engagements du mandat, qui vise à :

- maintenir un bon niveau de services publics,
- poursuivre des investissements structurants et de proximité.

LE CADRE LOCAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

Selon les derniers chiffres de l'Insee, la population totale est en progression : Montataire au 1^{er} janvier 2026 compte 14 387 habitants (au 1^{er} janvier 2025 : 14 080 habitants).

Le nombre de ménages fiscaux est de 4 771 dont 36% sont imposés, le revenu médian se situe autour de 17 350 € (10 080 € dans le quartier des Martinets). (source Insee le 01/01/2025). Les besoins sociaux et les besoins en services publics sont donc toujours particulièrement importants.

Conformément aux engagements pris, la Municipalité n'augmentera pas en 2026 les taux d'imposition des taxes communales pour les résidences principales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Municipalité s'est attachée depuis plusieurs années à en maîtriser l'évolution ; alors que l'offre de services à la population n'a cessé de se développer, les besoins des habitants étant particulièrement forts en la matière. Cependant, le contexte inflationniste à la fois du coût des fluides, des matières premières ainsi que des décisions gouvernementales sur les dépenses de personnel ont des répercussions significatives sur les équilibres budgétaires. La Ville n'est plus en capacité de conserver la maîtrise de certaines de ses dépenses.

Pour mémoire, l'évolution moyenne des charges de gestion a été la suivante :

- période 2019-2020 : - 2,90 %
- période 2020-2021 : + 2,80 %
- période 2021-2022 : + 8,72 %
- période 2022-2023 : + 4,35 %
- période 2023-2024 : + 2,55 %

Le budget primitif 2026 est présenté avec une prévision d'évolution des charges de gestion de 1,16% (hors charge de la dette) par rapport au budget primitif 2025.

Le budget primitif 2026 s'élève à 38,73 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels) :

- **26 307 959 € en fonctionnement,**
- **12 423 975 € en investissement.**

LE PROJET MUNICIPAL TRADUIT DANS LE BUDGET PRIMITIF 2026

Pour rappel, les orientations municipales ont été retranscrites dans le projet de mandat et d'administration 2020-2026, document qui a vu le jour en 2021. Ce projet a défini les différentes orientations municipales sur le mandat.

Trois axes essentiels guident la majorité municipale pour le mandat 2020-2026 :

- la poursuite, l'encouragement et le développement de la participation citoyenne,
- le maintien, le développement et l'amélioration des services municipaux pour mieux répondre aux besoins des habitant.e.s,
- le soutien et la promotion de la richesse associative,

Le projet de mandat et d'administration a articulé l'organisation de l'administration autour de quatre valeurs :

- une administration de proximité,
- une administration humaniste et solidaire,
- une administration responsable,
- une administration bienveillante.

La préparation budgétaire pour 2026 vise à atteindre les objectifs du mandat 2020-2026, et ce malgré des contraintes financières de plus en plus pesantes pour les collectivités territoriales.

Les politiques municipales traduites dans le budget primitif 2026 s'articulent autour des six axes suivants :

Axe 1 : les politiques enfance

- l'accompagnement des élèves du 1^{er} degré

Avec plus de 1800 enfants scolarisés de la petite section au CM2, l'accompagnement des élèves et de leur famille représente la première dépense municipale. Ce soutien à l'éducation prend de nombreuses formes, aussi bien scolaire qu'extrascolaire.

L'accompagnement dans le cadre scolaire

La Municipalité maintient son niveau d'accompagnement des élèves du premier degré, outre l'entretien des écoles, les services municipaux représentent une réelle plus-value pédagogique :

- 4 éducateurs sportifs pour l'enseignement des activités physiques et sportives,
- la mobilisation de l'AMEM pour l'enseignement musical,
- de nombreux projets menés par le service lecture publique, et notamment une fête du livre inclusive pour les écoles,
- une programmation culturelle dédiée et ciblée,
- 25 ATSEM mobilisées au quotidien,
- des actions autour du développement durable encadrées par la chargée de mission municipale.

Cet accompagnement se manifeste également par un accompagnement matériel des élèves, l'ensemble du budget consacré à l'achat de matériel scolaire soit 72 000 euros sera reconduit pour l'année 2026. Le kit de rentrée scolaire fourni à tous les élèves de l'élémentaire fera sa cinquième rentrée.

L'accompagnement dans le cadre périscolaire

Depuis septembre 2024, l'ensemble des groupes scolaires est doté d'un accueil périscolaire. En 2026, ces accueils sont stabilisés et pérennisés dans leur fonctionnement. Les personnels recrutés pour l'ouverture de la périscolaire Jacques Decour, sont à présent intégrés aux effectifs municipaux.

La restauration scolaire est pour la deuxième année déclarée en accueil périscolaire. Cette déclaration est le fruit du travail de la municipalité pour améliorer sans cesse les conditions

d'accueil des enfants. Pour pérenniser ce dispositif, les agents recrues et assistent à des formations spécialisées durant les vacances scolaires. Il s'agit d'un réel atout pour les enfants fréquentant la restauration scolaire.

Il est à noter que la fréquentation est en constante hausse depuis la fin de la crise sanitaire. Les moyens sont déployés pour répondre à cette augmentation, tant au niveau alimentaire qu'encadrement.

L'accompagnement dans le cadre extrascolaire

Depuis 2023 la fréquentation de l'accueil de loisirs Pierre Legrand s'est stabilisé et a atteint un plateau élevé. En 2026, comme en 2025, les moyens nécessaires à l'accueil de tous les enfants seront déployés.

- la végétalisation des cours d'école et les travaux

2025 a vu les travaux de végétalisation des cours des écoles Jacques Decour se terminer mais également le lancement de la concertation autour des cours du groupe scolaire Joliot Curie. Les travaux sont estimés à environ 600 000 euros, ils incluront une reprise des sols de façon à répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui. Le projet se veut également ambitieux d'un point de vue pédagogique et répondra aux attentes des enfants sur tous les temps de la journée (scolaire et périscolaire).

En 2026 comme en 2025, les travaux dans les écoles contribuent au confort des enfants : peinture dans les classes, changement de chaudières et de menuiserie et réfection de toitures. Bien que parfois invisibles ces travaux sont indispensables.

- la petite enfance : des modes d'accueil plus hétérogènes

La crèche et le multi-accueil sont reconnus des parents, toutes les places disponibles sont pourvues. Le développement du Relais Petite Enfance multi-communal a permis d'asseoir le rôle des assistantes maternelles sur le territoire, si bien que les listes d'attente pour un accueil en structure collective ont fortement diminué.

Le relais multi-communal contribue à l'amélioration de la relation famille/assistantes maternelles et permet également l'accès à la formation. Ainsi, il permet l'employabilité facilitée des assistantes maternelles et l'accès à des places d'accueil pour les parents.

Le relais petite enfance multi-communal continuera son travail sur l'année 2026.

Axe 2 : la politique de la ville et le renouvellement urbain

- le renouvellement urbain du quartier des Martinets

En 2025, le programme de rénovation urbaine du quartier des Martinets a permis l'aménagement du secteur 1 qui s'étend de la rue Jacques Decour (parking, parvis de l'école) à l'impasse des Martinets (comprenant l'esplanade Fernand Tuil, le parking rue des Martinets, l'espace de jeux et les allées piétonnes). Les espaces requalifiés ont été inaugurés en septembre 2025. Cette première phase de travaux a corrigé les dysfonctionnements urbains relevés, sécurisé les flux et a favorisé la clarification et l'appropriation des espaces publics par la population.

Les bailleurs sociaux engagés dans le programme urbain à travers les réhabilitations (324 réalisées) et les démolitions (20 réalisées) contribuent à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants du quartier. La reconstitution de l'offre en dehors du quartier a également été engagée une partie sera livrée en 2026. Ces opérations contribuent au développement global du territoire.

Les clauses d'insertion obligatoires dans les marchés font également du PRU un levier d'insertion. En 2025, 23 Montatairiens ont pu bénéficier d'un contrat de travail dans ce cadre. Le travail de concertation pour le secteur 2 a été réalisé avec les habitants et les partenaires (collège, SDIS...). En 2026 la reprises des liaisons piétonnes, l'aménagement d'espaces de jeux en cœur de quartier, et la requalification des abords du collège seront réalisés.

Le suivi du projet est assuré par une communication (plaquette, articles, panneaux) et des temps d'échanges (ateliers, réunions publiques) avec la population.

- la politique de la ville

Le contrat de ville dit Contrat Engagement Quartier 2030, piloté à l'échelle intercommunale fixe les orientations pour les quartiers politique de la ville du territoire. Dans ce cadre, la programmation municipale priorise les actions associatives et se veut davantage pluriannuelle (convention pluriannuelle d'objectifs).

La Ville conduit un travail de proximité à travers la programmation partenariale de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui permet de développer des actions pour favoriser le cadre de vie, l'animation sociale, l'insertion, la concertation et la communication en faveur des plus de 4 400 habitants du quartier prioritaire. Des actions ciblées avec les bailleurs en faveur du tri des déchets et pour lutter contre les dépôts sauvages apparaissent comme une priorité. Aussi l'exonération de la TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux, permet de mettre en place des actions répondant aux objectifs partagés entre la Ville et les bailleurs. En 2026 l'enjeu du service réside dans l'accompagnement des publics au regard des transformations urbaines et des besoins sociaux exprimés. Aussi le travail partenarial demeure essentiel et devra être renforcé.

Axe 3 : la cohésion sociale, la culture et le sport

- le soutien important au monde associatif

La Municipalité souhaite maintenir son soutien aux associations et clubs sportifs. En adhérant à l'URACEN, elle fait également le choix d'accompagner les associations en proposant un service de formation, d'aide au montage de dossiers et de conseil administratif ou de gestion. En 2025 une dizaine d'associations ont participé aux 4 formations thématiques proposées. Afin de favoriser le dynamisme du tissu associatif locale en plus d'une politique de subventionnement, les aides indirectes aux associations sont maintenues.

La fête des associations et les rencontres de la vie associative permettent chaque année de favoriser le lien avec les acteurs associatifs.

- des jumelages dynamiques

La Municipalité est engagée dans deux jumelages historiques (Finsterwalde et Dheisheh). En tissant des liens avec les populations, la Ville engage une politique internationale et solidaire qui vise à favoriser l'aspect mémoriel et le travail sur des enjeux plus contemporains (mutation socio-économique, relation et situation politique). Des délégations ont été reçues en 2025 avec la participation des comités de jumelage, ce qui a favorisé les échanges avec les services et la population, l'interconnaissance des modalités de fonctionnement et la considération des peuples. En 2026, la dynamique se poursuivra notamment avec l'accueil d'une délégation allemande début janvier, et d'une délégation de femmes de Finsterwalde en lien avec la défense des droits des femmes. L'engagement avec Dheisheh sera développé au regard des opportunités (projet sportif, délégation) et de la situation politique. La Municipalité poursuit avec le comité de jumelage sa lutte anticoloniale et une journée dédiée au jumelage sera organisée au printemps 2026.

- le développement du centre social Huberte d'Hoker

L'espace Huberte d'Hoker, agréé centre social par la CAF, compte plus de 700 adhésions. C'est un équipement de proximité qui participe au développement de la citoyenneté et favorise les projets à dimension collective. En proposant des activités socio-éducatives, ce lieu de rencontres pour l'ensemble des habitants de la ville occupe une place centrale dans la vie du quartier. Doté d'outils, (borne numérique, logiciel de gestion) qui permettent de suivre les objectifs stratégiques de la structure, le centre social apparaît comme un lieu de référence. Sa programmation s'adresse à l'ensemble de la population. Ses champs d'intervention (parentalité, accès aux droits et au numérique, animation sociale, ateliers linguistiques FLE...) lui confèrent un rôle stratégique en matière de cohésion sociale.

Les enjeux de développement résident dans un travail interservices et partenarial renforcé qui demeure un axe directeur fort. La qualité de l'accueil demeure essentielle et les moyens alloués (humains et matériels) au service déterminants dans la dynamique sociale.

- le renouvellement des Quartiers d'été

La cinquième édition des quartiers d'été a pu se tenir avec le soutien financier de l'Etat et de la Région. Les animations hors les murs sont privilégiées et diversifiées (sports, activités ludiques et créatives, spectacles en plein air, temps de convivialité).

Le dispositif se déploie aussi grâce à la participation des bailleurs sociaux (volet DSU), à travers l'exonération de TFPB.

Des temps de concertation avec les habitants (conseil d'usagers du centre social, arbre à idées, tables de quartier) permettent de co-construire la programmation estivale.

Le programme doit répondre aux exigences des appels à projets (comme la thématique du Patrimoine pour la Région). En 2026 la programmation sera étudiée en fonction des soutiens financiers alloués.

- une offre culturelle adaptée et diversifiée

En 2026 la programmation culturelle proposera une variété de disciplines artistiques à destination de tous les publics. Les publics les plus éloignés demeurent une cible à laquelle la programmation hors les murs s'adresse principalement. Un travail interservices est privilégié pour répondre davantage aux attentes et favoriser la corrélation avec l'activité municipale.

La médiation culturelle reste un levier pour favoriser la découverte et le développement des pratiques artistiques; aussi des temps d'ateliers avec, entre autres, les publics jeunes (collégiens, lycéens) seront privilégiés dans le cadre de la programmation du CLEA et d'un projet de résidence d'implantation qui débutera au cours du premier trimestre 2026.

- le rôle central des bibliothèques et du bibliobus

Les deux bibliothèques proposent une offre de services riche et développent des activités en synergie avec les autres politiques de la collectivité (fonds spécifiques, espace petite enfance, numérique, ludothèque). Le catalogue en ligne contribue à favoriser l'accès aux livres. Le bibliobus est un outil qui permet de déployer l'aller « vers » et développer la médiation hors les murs. Les événements qui viennent ponctuer l'activité (semaine du jeu, nuit de la lecture et fête du livre) et la diversification des offres culturelles (concert, spectacle) contribuent à favoriser le taux de fréquentation des bibliothèques et de démocratiser davantage les lieux. L'enjeu pour 2026 sera de poursuivre le travail de la lecture publique au regard de l'actualité municipale et poursuivre les actions partenariales engagées avec les établissements scolaires, le SPIP et les associations locales. L'objectif est de faire des bibliothèques des lieux ouverts à tous et de la lecture un vecteur d'émancipation.

Axe 4 : les retraités, la mise en œuvre des solidarités et la santé

- le maintien des actions à destination des retraités

Le bien vieillir demeure un axe fort qui se traduit par une offre de services adaptée pour les retraités de la Ville.

Des temps d'animation collectifs sont organisés (pilate, sophrologie, numérique, couture, mémoire, projets intergénérationnels avec le RAM, la crèche et les écoles...) et un accompagnement individuel est proposé par le service. Des temps forts (voyage annuel, repas annuel, remise des colis de fin d'année), en plus d'offrir des moments de convivialité contribuent à lutter contre l'isolement. L'enjeu réside dans l'adaptation de l'offre du service à un groupe non hétérogène (degré d'autonomie, bloc d'âge...).

La qualité de l'offre d'hébergement et des espaces communs de la résidence autonomie Maurice Mignon a été renforcée par une série de travaux en 2025 (installation de plaques, peintures, réfectoire...).

En 2026 la structure va faire l'objet d'une évaluation obligatoire. Les conclusions permettront de renouveler ou d'adapter au besoin l'offre de service.

La livraison de 14 maisons individuelles (Oise Habitat) prévue en 2026 à destination du public senior augmentera l'offre de logements adaptés. Le bien vieillir reste une orientation forte de la politique municipale.

- un CCAS encore plus proche des administrés

Le nouveau règlement des aides facultatives du CCAS est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2024. En 2025 il a permis l'accès aux aides à plus d'administrés. Les aides sont plus sollicitées qu'avec l'ancien règlement et il est observé que certains usagers ont aujourd'hui accès à des aides auxquelles ils ne pouvaient pas prétendre auparavant. En 2026, le CCAS devrait attribuer 10 000 € d'aides supplémentaires. Le nouveau règlement répond mieux aux attentes des usagers du CCAS.

- la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne

En juin 2025 la ville de Montataire a adhéré au service commun de lutte contre l'habitat indigne de l'ACSO. L'adhésion mobilisera 60 000 € sur le budget 2026. La réflexion pour une délégation de la compétence à l'agglomération est en cours au niveau de l'ensemble des villes de l'ACSO.

- la santé : vers une mutualisation multi-communale

L'accompagnement à l'installation de professionnels de santé sur le territoire communal reste une priorité.

La ville de Creil renouvelle son contrat local de santé et son contrat local de santé mentale avec l'Agence Régionale de Santé. Les réflexions pour une intégration de la ville à ces contrats sont en cours. Il s'agirait de mobiliser tous les leviers de ces dispositifs pour des actions concrètes sur le territoire. Le coût et les recettes afférentes sont actuellement à l'étude.

Axe 5 : la jeunesse

- le dynamisme des dispositifs BAFA jeunes et emplois saisonniers

L'animation est une filière essentielle au bon fonctionnement des accueils de loisirs mais également à l'épanouissement des jeunes. Elle contribue à familiariser les jeunes avec le monde du travail et à enrichir l'expérience professionnelle. C'est à ces deux titres que le dispositif BAFA Jeunes a vu le jour en 2017 à Montataire. En 2026, il sera reconduit et 15 BAFA seront à pourvoir.

10 saisonniers seront également recrutés pour travailler au sein des services municipaux. Il s'agit autant d'assurer la continuité du service public que de donner l'occasion à des jeunes de se familiariser avec le monde du travail.

- la poursuite des chantiers d'insertion

La Municipalité soutient l'insertion et l'emploi au travers du soutien à Jad'Insert à hauteur de 75 000 € dont 40 000 € sous forme de subvention et 35 000 € sous forme de participation à un chantier d'insertion pour la réalisation de nombreux travaux, notamment des rénovations de classes. Le rôle premier de ces chantiers est le retour à l'emploi des plus fragiles.

- le soutien à l'association Jade

Jeunesse Activités Développement Éducatif (Jade) est une association incontournable en matière de jeunesse. En 2026, la subvention municipale sera équivalente à celle versée en 2025. L'accompagnement logistique et matériel de l'association se poursuit, il vise à optimiser les ressources au service des jeunes.

- les aides aux lycéens et étudiants

Le chèque lire a remplacé le prêt de livres au lycéens, 200 jeunes ont reçu un chèque de 20 € dédiés à l'achat de livres. Il sert à l'achat des œuvres dans les matières littéraires ou l'achat de fascicules. La bourse aux étudiants est forte de son succès avec plus de 260 bénéficiaires pour un montant de 45 000 €.

Axe 6 : le développement du territoire et le développement durable

L'ensemble des projets urbains et sociaux d'aujourd'hui et de demain doivent contribuer à développer une ville durable.

- le développement du territoire

L'offre de services, de logements, les projets d'aménagement structurants et le développement de l'activité économique continuent des axes majeurs, sur lesquels la Ville agira en 2026.

- la transition écologique

La Ville poursuit sa résilience et sa capacité d'adaptation, face aux effets du changement climatique.

Les principaux investissements 2026

Les investissements 2026 s'incrivent dans la continuité. Ils intègrent également certaines demandes des habitants, exprimées lors des 11 réunions de quartier.

- Le programme de renouvellement urbain ANRU 2,
- La poursuite des travaux de reconstruction des murs de soutènement,
- La requalification paysagère des abords de la rue Lesieur,
- La requalification de l'aire de stationnement Biondi,
- Les travaux pour renforcement de la chaussée rue Louis Blanc et rue de la Jacquerie,
- Le programme de végétalisation des cours d'écoles avec le groupe scolaire Joliot Curie,
- La création d'une aire de jeux angle rue Jacques Decour/avenue Anatole France,
- Le programme de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des espaces publics,
- La finalisation des travaux de construction des nouveaux vestiaires et de ses abords à proximité du complexe Armand Bellard,
- De nombreux travaux dans les écoles (peinture, étanchéité toiture, étanchéité terrasse).



PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026

I. La section de fonctionnement

A. Des recettes réelles de fonctionnement en diminution

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 24 698 167 € (hors reprise de résultat)
 Elles sont en diminution : - 0,09 % par rapport au budget 2025.

Évolution des recettes de fonctionnement (hors provisions, dette et cessions) depuis 2021

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 Sans reprise du résultat	BP 2026 Sans reprise du résultat
Recettes de fonctionnement	23 255 745 €	24 766 313 €	24 704 454 €	24 719 725 €	24 698 167 €
Variation annuelle	+3,97 %	+6,50 %	-0,25 %	+0,06 %	-0,09%

Structuration des recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 (hors produits financiers, reprise de résultat, provisions et cessions)

	BP 2025 en €	BP 2026 en €	Part dans le budget primitif en %
Impôts et taxes	11 727 631 €	11 739 005 €	47,52%
Fiscalité locale	5 276 189 €	5 401 431 €	21,87%
Dotations et participations	6 079 827 €	5 975 876 €	24,20%
Produits des services	974 699€	893 900 €	3,62 %
Autres produits de gestion courante (loyers, assurances)	524 784 €	535 755 €	2,17 %
Atténuation de charges, mises à disposition	134 595 €	142 200 €	0,58%
Produits spécifiques (hors cessions)	2 000 €	10 000 €	0,04 %
TOTAL	24 719 725 €	24 698167 €	100 %

1) Chapitre 73 – les recettes fiscales : impôts et taxes

a) l'attribution de compensation

L'attribution de compensation (créée en 2011 suite au transfert de l'impôt économique) est le produit de la fiscalité des entreprises reversé par la communauté d'agglomération. Elle représente la somme de 11 449 830 € des recettes de fonctionnement de la Ville. Elle est prévue à l'identique par rapport à l'année 2025. Le travail sur les compétences de l'ACSO est en cours. Il n'y aura pas d'effet sur l'attribution de compensation en 2026.

Une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 46 541 € est versée depuis 2024. Le montant est prévu à l'identique sur 2026. Ces recettes représentent 46,54 %.

b) la fiscalité directe locale

La Ville n'a pas encore reçu la notification des bases fiscales 2026. Les taux de fiscalité communaux 2026 des résidences principales ne seront pas augmentés conformément aux engagements de la municipalité. Elle a prévu, dans l'attente, un montant de recettes tenant

compte de l'annonce de l'actualisation par l'État des bases fiscales de + 0,8 %, soit un montant global prévisionnel de + 108 999 € par rapport à la fiscalité encaissée au 31 décembre 2025.

Pour rappel, les taux sont les suivants :

- taxe foncière bâti : 55,92 % (taux communal 34,38% + taux département 21,54%)
- taxe foncière non bâti : 82,18 %
- taxe d'habitation : 8,10 % (uniquement pour la taxe d'habitation des résidences secondaires)

La Ville a néanmoins, comme le permettait la réglementation, majoré de 30 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux maximal autorisé étant de 60 %.

Le produit supplémentaire prévisionnel est de 2 572 €.

En raison de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 organise depuis 2021 une compensation financière pérenne et prévoit un transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes. Depuis 2021, la TFB est intégralement affectée au bloc communal, ce qui mécaniquement fixe le taux de la taxe foncière bâtie à 55,92% alors qu'elle était d'un montant de 34,38%.

Commune par commune, la neutralité de la réforme est assurée non pas à travers la mise en place d'un nouveau fonds de compensation mais via l'application au produit de TFB post-réforme d'un coefficient correcteur.

Les prévisions des recettes totales 2026 (comprenant les allocations compensatrices) s'élèvent à 6 164 609 €, dans l'attente de la réception de l'état 1259 de fiscalité ainsi que des notifications des allocations compensatrices.

c) le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le FPIC a représenté la somme de 241 374 € en 2025. La Ville a inscrit à l'identique ce montant pour le budget 2026.

d) la taxe sur la consommation finale d'électricité

La loi de finances 2021 avait instauré l'obligation pour les communes de mettre en place une taxation sur la consommation finale d'électricité, par paliers, avec des coefficients croissants. La majorité municipale avait fait valoir son opposition avec cette mesure, en rappelant que le choix de la Ville, jusqu'à cette obligation imposée par la loi, avait été de ne pas appliquer cette taxe. Ce sont les différents fournisseurs d'électricité auprès desquels les administrés ont souscrit un contrat qui sont en charge de la collecte de cette taxe et de son reversement à la commune. La Ville a inscrit en 2026 une recette prévisionnelle d'un montant de 137 830 € en baisse par rapport à l'inscription 2025 (150 000 €) considérant la diminution des tarifs d'électricité sur l'année 2025.

e) la taxe sur la publicité extérieure

Les produits relatifs à la taxe sur la publicité extérieure ont été prévus à l'identique par rapport au budget primitif 2025, soit 22 000 €.

f) les droits de mutation

Les droits de mutation ont été estimés pour un montant total de 155 000 €, soit +15 000 € par rapport au budget 2025.

2) Chapitre 74 – les dotations et participations

a) la dotation forfaitaire de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement a pour vocation de financer les transferts de compétence de l'État vers les collectivités locales. Or, depuis 2021, la dotation forfaitaire de fonctionnement a été totalement supprimée par l'État pour Montataire. La Ville a donc perdu 1,6 million d'euros depuis 2013, fruit du désengagement de l'État.

b) la dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine ne se substitue pas à la dotation forfaitaire de fonctionnement. Elle vise à réduire les inégalités entre les communes dans lesquelles les habitant.e.s ont des conditions de vie plus difficiles et dans lesquelles se trouvent des quartiers prioritaires politique de la ville. La Dsu vise à assurer une plus grande équité entre les citoyen.ne.s, qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité.

En 2025, la Ville a été classée au 32^e rang parmi les 693 communes éligibles à la Dsu, alors qu'elle était au 41^e rang en 2024. Il est retenu pour le budget 2026 une Dsu d'un montant de 3 537 191 € considérant l'augmentation de la population et le rang de classement. Ce montant sera ajusté lors de la réception de la notification.

Évolution de la dotation de solidarité urbaine depuis 2021

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	BP 2026
Dsu	2 939 358 €	3 033 615 €	3 201 706 €	3 377 155 €	3 537 191 €

* en attente du vote du CFU en juin 2026.

c) les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des dotations versées par l'État, en contrepartie des décisions d'exonérations décidées par lui au fur et à mesure des lois de finances successives ; elles jouent le rôle de variables d'ajustement.

Pour rappel, dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'État a diminué de moitié les bases de la taxe sur le foncier bâti industriel. Une dotation de compensation est versée par l'État à la Ville depuis 2021. Le montant total des allocations compensatrices a été prévu à hauteur de 1 125 802 €. Cette dotation vient mécaniquement augmenter la ligne générale des dotations et occulter, d'une certaine manière, la réelle baisse des recettes fiscales de la ville.

Le projet de la loi de finances 2026 prévoyait de réduire la compensation des exonérations de foncier bâti industriel avec application d'un abattement de -25% sur la compensation perçue par la ville. Dans ce cadre, la ville a procédé à une diminution de -25% de la compensation des exonérations de foncier bâti industriel conformément aux informations indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire du 26 janvier 2026. Ce montant représente la somme de -297 923 € de recettes par rapport à 2025. Si cette disposition était modifiée, un ajustement des crédits sera opéré ultérieurement.

3) Chapitres 70-74-75-76-77-013 – les produits des services et du domaine, les subventions, les produits financiers et exceptionnels, les atténuations de charges

Chapitre 70 : produits des services et du domaine (occupation du domaine public)

Il s'agit des produits des services (crèche, multi-accueil, accueils de loisirs, restaurants scolaires, ateliers...). Ces recettes des services sont liées pour partie à l'augmentation de 3% des recettes des usagers, l'autre partie est issue de la fréquentation dans les structures municipales. Le montant inscrit au budget 2026 est de 893 900 €. Il représentait un montant de 974 699 € au budget 2025. Il est baisse de -80 799 € par rapport au budget 2025.

Les redevances et droits des services à caractère social sont prévus en baisse pour 2026 (-14 100 €) et concernent les recettes de la crèche.

Le montant global des recettes a été modifié depuis le débat d'orientations budgétaires pour un montant de +10 000 € en lien avec l'occupation des locaux de l'hôpital école pour une durée prévisionnelle supplémentaire de 1 mois, les travaux de leur nouveau local ayant pris un peu de retard.

Chapitre 74 : subventions et participations

Il s'agit des subventions et participations diverses. Elles concernent les subventions demandées à l'État, au département, à la région et autres organismes. Elles sont estimées en baisse de -154 624 € soit un montant total de 1 284 032 €. Elles étaient d'un montant de 1 438 656 € en 2025.

Elles concernent principalement :

- les subventions du département : - 6 000 €
- les subventions de l'Etat : -71 950 €
- les subventions de la caisse d'allocations familiales de l'oise : - 87 500 €
- les subventions de la région sont prévues en légère hausse : + 3 000 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Ces recettes concernent principalement les revenus des immeubles et les remboursements de fluides. Elles sont estimées avec une hausse de 10 971 € .

Chapitre 76 : remboursement des intérêts d'emprunt budget annexe

Cela concerne le remboursement par le budget annexe des intérêts de l'emprunt que la Ville a réalisé il y a plusieurs années. Le montant représente la somme de 13 800 €.

Chapitre 77 : produits spécifiques

Des recettes sont prévues pour un montant de 10 000 € en lien avec des mandats annulés sur des exercices antérieurs.

Chapitre 013 : atténuation de charges

Les atténuations de charge sont quant à elles prévues en augmentation, à hauteur de 142 200 € inscrits au budget 2026, soit + 7 605 € par rapport au budget 2025.

4) La reprise des provisions

Une hypothèse de reprise des provisions est prévue en 2026 à hauteur du solde restant des provisions soit un montant de 545 000 €. Cette hypothèse a pour objectif d'être ajustée à la baisse au courant de l'année selon le rythme d'exécution du budget, tant en termes de dépenses qu'en termes de recettes. La Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport, avait préconisé à la Ville une consommation des provisions.

B. Des dépenses de fonctionnement contenues

Le montant des charges de la section de fonctionnement s'élève à 24 463 341 € (hors charge de la dette et provision) en augmentation de +1,12% par rapport au budget primitif 2025, soit +271 828 €. L'augmentation 2025 par rapport à 2024 était d'un montant de +571 716 € soit +2,42%.

La hausse des dépenses de gestion courante pour 2026 est relativement faible.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement en hausse pour l'année 2026 en raison de l'application des mesures d'augmentation par l'État des cotisations CNRAL, soit une augmentation de 3 points pour 2025 (puis 3 points en 2026-2027-2028).

La hausse globale des dépenses de fonctionnement (hors provision et charges financières) est de + 271 828 € par rapport au budget 2025 et se décompose ainsi :

- charges à caractère général : + 6 426 €
- charges de personnel : + 212 867 €
- atténuation de produits : + 2 000 €
- Autres charges de gestion : + 51 035 €
- Charges exceptionnelles : - 500 €

1) Chapitre 011 – les charges à caractère général

Les services ont depuis plusieurs années déjà été contraints à réduire leurs dépenses des charges à caractère général suite à la baisse des dotations de l'État.

La consigne donnée aux services pour la préparation budgétaire était à nouveau d'appliquer une réduction de -2% par rapport au budget 2025.

Les charges à caractère général s'élèvent à 6 413 459 € et représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement. Le montant des charges est pratiquement équivalent à celui de l'année 2025, +0,10 % par rapport au budget 2025 (soit + 6 426 €). Elles sont à l'identique par rapport aux chiffres présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

L'analyse des charges à caractère général laisse apparaître :

- un effort des services avec une baisse de leurs charges à caractère général,
- une augmentation de certaines dépenses « incompressibles »,

Les crédits de plusieurs directions étant en baisse, ils participent à l'absorption de dépenses à la hausse sur d'autres directions.

Les crédits en baisse pour les charges à caractère général concernent principalement :

- la direction des ressources humaines pour un montant de 92 766 €,

Les crédits à la hausse concernent principalement :

- la direction de l'enfance, de la jeunesse, du sport et des solidarités : + 148 100 €
- la direction des services financiers : +27 110 €.

a) la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne

En juin 2025, la ville de Montataire a adhéré au service commun de lutte contre l'habitat indigne de l'ACSO. L'adhésion mobilisera 60 000 € sur le budget 2026. La réflexion pour une délégation de la compétence à l'agglomération est en cours au niveau de l'ensemble des villes de l'ACSO.

b) les actions pour les 0-25 ans dans le cadre de la cité éducative

Le budget 2026 comprend la poursuite des actions menées dans le cadre de la cité éducative. La ville avait obtenu antérieurement un financement à hauteur de 48 000 € pour le renforcement des ATSEM qui ne sera plus versé à partir de 2026. La ville supportera seule dorénavant cette dépense.

2) Chapitre 12 – les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 15 714 167 €. Elles représentent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2026, les dépenses de personnel sont prévues avec une augmentation de +212 867 € soit +1,37% de BP 2025 à BP 2026, dûe principalement à l'application des mesures imposées par l'Etat (augmentation des cotisations CNRACL, augmentation du SMIC).

Part de la masse salariale dans les dépenses totales et évolution depuis 2021

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Masse salariale	13 061 484 €	13 694 000 €	14 142 935 €	14 589 554 €	15 501 300 €	15 714 167 €
Evolution annuelle	6,11 %	4,85 %	3,28 %	3,16%		
Part dans les dépenses totales de fonctionnement	65,93 %	63,31 %	62,30%	62,15%	63,22%	63,78%

a) les deux mesures imposées par l'État : cotisation CNRACL et Smic

Le décret fixant le taux de CNRACL est paru le 30 janvier 2025. Il acte l'augmentation du taux de cotisations de 3 points chaque année en 2025, 2026, 2027 et 2028, soit 12 points au total.

*

Évolution de la CNRACL et prévisions

	2024	2025	2026	2027	2028
Taux CNRACL	31,65 %	34,65 %	37,65 %	40,65 %	43,65 %
Évolution en point		3 points	3 points	3 points	3 points
Évolution annuelle en pourcentage		+9,48 %	+8,66%	+7,97%	+7,38%

Le nouveau taux s'applique depuis 1^{er} janvier 2025. Cela représente une dépense supplémentaire prévisionnelle de 200 000 €, qui variera en fonction de l'assiette des cotisations CNRACL

Par ailleurs, pour 2026, le montant horaire du Smic brut est passé de 11,88 € à 12,02 € soit 1 801,80 € à 1 823,03 € mensuel sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaire. Si l'inflation venait à dépasser les 2% en cours d'année 2026, une revalorisation automatique « anticipée » serait déclenchée sans attendre le 1^{er} janvier suivant. Pour mémoire, le traitement minimum de base indiciaire dans la fonction publique s'établit à 1 801,74 euros bruts mensuel pour un temps complet. Par conséquent, une indemnité différentielle sera mise en place pour les agents de catégorie C1, de l'échelon 1 à 5 et les agents de catégorie C2 de l'échelon 1 à 3.

b) les mesures de la collectivité

Le service public se fait avant tout par les agents du service public. C'est ainsi que pour répondre aux enjeux de service public, la Ville a fait le choix depuis de nombreuses années de consacrer la plus grande partie de son budget de fonctionnement aux dépenses de personnel.

- Le glissement vieillesse technicité (GVT)

Le glissement vieillesse technicité correspond à l'évolution naturelle de la masse salariale liée :

- aux avancements d'échelon
- aux promotions internes
- aux évolutions de carrière
- aux ajustements et corrections du régime indemnitaire

Pour l'année 2026, le GVT est estimé à +0,5% de la masse salariale, soit un GVT très contraint. Cette estimation intègre la nomination de quatre agents au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Les créations de poste

Pour l'année 2026, une seule création de poste de responsable des espaces verts, positionné en situation de sureffectif. Cette création vise à renforcer l'encadrement et l'organisation du service et à sécuriser la continuité du service. Le coût annuel de ce poste est estimé à 45 000 €, charges comprises.

c) la diminution et/ou la transformation d'un certain nombre de dispositifs

En raison des contraintes budgétaires, la Ville a décidé de réduire certains crédits. Cela concerne :

- les emplois saisonniers

La collectivité prévoit une réduction du recours aux emplois saisonniers en 2026 avec 10 emplois saisonniers, contre 15 en 2025. Cette évolution permet une diminution de l'enveloppe budgétaire dédiée, fixée à 25 000 € contre 35 000 € l'année précédente, soit une baisse de 10 000 €. Cette rationalisation s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources tout en maintenant un niveau de service adapté aux besoins saisonniers.

- l'apprentissage et les services civiques

Le nombre d'apprentis a été réduit à 4 au lieu de 5. 3 services civiques ont été conservés (lecture publique, culturel, espace Huberte d'Hoker).

d) les orientations des ressources humaines**-la transformation de la prime de salubrité en régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Dans une logique d'harmonisation et de sécurisation du régime indemnitaire, il est envisagé de transformer la prime de salubrité en composante du régime indemnitaire fondé sur le RIFSEEP.

-la transformation de la prime annuelle en régime indemnitaire (RIFSEEP)

De la même manière, la prime annuelle doit faire l'objet d'une intégration progressive au régime indemnitaire RIFSEEP. Cette démarche est imposée par le receveur municipal.

-la participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance

Une augmentation de la participation de l'employeur aux dispositifs de protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) est envisagée à compter de 2026. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des évolutions réglementaires et traduit la volonté de la collectivité de renforcer l'attractivité des postes et de favoriser la prévention des situations de fragilité sociale.

e) le travail sur l'absentéisme

La collectivité poursuivra en 2026 le travail engagé sur la maîtrise de l'absentéisme. Les actions porteront notamment sur :

- l'analyse des causes d'absentéisme,
- le renforcement de la prévention des risques professionnels,
- l'accompagnement des agents et des encadrants,
- l'optimisation du recours à l'assurance des risques statutaires.

Cette démarche vise à concilier l'amélioration des conditions de travail, de continuité du service public et de la soutenabilité financière des dépenses de personnel.

f) le remplacement des départs à la retraite

Plusieurs départs sont d'ores et déjà identifiés pour 2026. Ils concernent majoritairement des agents de catégorie C mais également des postes à responsabilité, nécessitant une anticipation fine des remplacements afin d'assurer la continuité du service.

Pour l'année 2026, sept départs à la retraite ont été signalés à ce jour :

- régisseur de spectacle au 1^{er} février 2026 : remplacement effectué,
- chauffeur de l'UCPR au 1^{er} avril 2026 : remplacement en cours,
- responsable du service comptabilité au 1^{er} août 2026 : remplacement en cours,
- assistante archiviste au 1^{er} août 2026 : poste supprimé car en sureffectif,
- second de cuisine UCPR au 1^{er} août 2026 : poste à remplacer,
- agent de nettoyage des locaux au 1^{er} septembre 2026 : poste à remplacer,
- directeur des services techniques au 1^{er} novembre 2026 : poste à remplacer.

g) les heures supplémentaires

L'année 2026 sera marquée par l'organisation des élections municipales mais aussi par l'alternance de certaines manifestations. L'enveloppe prévue pour le budget 2026 est de 115 000 € soit - 6 812 € par rapport à l'année 2025.

h) les heures complémentaires

L'enveloppe prévue pour 2026 est de 100 000 € soit -21 651 € par rapport à l'année 2025.

3) Chapitre 65 – les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion sont de 2 300 715 €. Elles étaient d'un montant de 2 249 680 € sur le budget 2025. Elles représentent 9% des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre 65 concerne à la fois pour partie :

- les subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le conseil municipal s'élèvent à 1 038 050 € légèrement supérieures au budget 2025 (plus 800 €).
- les participations versées aux syndicats intercommunaux (piscine, base de loisirs), soit 843 450 €, prévues à l'identique par rapport au budget 2025.
- les frais de mission et de formation des élus, soit 8 000 €, prévu à l'identique par rapport à 2025.
- les indemnités des élus.

Modifications apportées après le débat d'orientation budgétaire :

- le montant des subventions aux associations a été modifié à hauteur de + 1 000 € et concerne une demande de financement pour participation à un voyage scolaire de jeunes montatairiens.e.s du lycée Malraux.
- la loi du 22 décembre 2025 et publiée au journal officiel le 23 décembre 2025 revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et adjoints. Pour la ville de Montataire, ce sera de l'ordre de +4% (commune de moins de 20 000 habitants). Le montant ajouté représente la somme prévisionnelle de 8 600 € (indemnités et cotisations).
- des crédits ont été également ajoutés suite à un décalage de date de départ de classes de neige en raison de mauvaises conditions météorologiques. Un montant de 5 000 € a été prévu afin de pouvoir effectuer les remboursements nécessaires aux familles.

4) Chapitres 67 – les charges spécifiques

Pour information, il n'existe plus de charges exceptionnelles suite au passage à la nouvelle nomenclature M57. De même, il n'y plus de dépenses impévues au budget depuis le passage à la M57. Le montant de 10 000 € concerne des prévisions de crédits prévus pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

5) Chapitre 66 – charges financières – l'annuité de la dette

Le montant de l'annuité passe de 691 446 euros en 2025 à 731 500 € en 2026.

Un emprunt d'un montant de 1 000 000 € a été contracté fin 2025 et inscrit en restes à réaliser.

Sur l'exercice 2026, il y aura 3 annuités d'emprunt à régler (emprunt encaissé en début d'année avec la première échéance exigible à la fin du premier trimestre).

Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser), il s'élève à 5 616 023 € au 1^{er} janvier 2026 contre 5 143 881 € au 1^{er} janvier 2025.

Le ratio dette par habitant pour la ville s'élève à 365,33 € (*Les collectivités locales 2024 en chiffres*).

Etat de la dette du 1^{er} janvier 2026 à 2044

	Encours au 1 ^{er} janvier	Capital	Intérêts	Annuité	Encours au 31/12/N
2026	5 616 023,81	571 150,94	160 349,64	731 500,58	5 044 872,87
2027	5 044 872,87	507 231,31	131 656,85	638 888,16	4 537 641,56
2028	4 537 641,56	507 289,87	119 152,14	626 442,01	4 030 351,69
2029	4 030 351,69	409 818,61	106 309,19	516 127,80	3 620 533,08
2030	3 620 533,08	411 546,26	96 027,83	507 574,09	3 208 986,82
2031	3 208 986,82	307 878,48	85 834,48	393 712,96	2 901 108,34
2032	2 901 108,34	308 735,10	77 680,13	3386 415,23	2 592 373,24

2033	2 592 373,24	309 605,61	69 786,15	379 094,76	2 282 767,63
2034	2 282 767,63	310 490,23	61 810,49	372 300,72	1 972 277,40
2035	1 972 277,40	311 389,16	53 821,85	365 211,01	1 660 888,24
2036	1 660 888,24	312 302,66	45 956,13	358 259,09	1 348 585,58
2037	1 348 585,58	203 585,58	37 758,01	241 343,59	1 145 000,00
2038	1 145 000,00	160 000,00	32 511,39	192 511,39	985 000,00
2039	985 000,00	160 000,00	27 641,12	187 641,12	825 000,00
2040	825 000,00	160 000,00	22 761,59	182 761,59	665 000,00
2041	665 000,00	160 000,00	17 830,38	177 830,38	505 000,00
2042	505 000,00	160 000,00	12 952,17	172 952,17	345 000,00
2043	345 000,00	160 000,00	8 010,35	168 010,35	185 000,00
2044	185 000,00	122 500,00	3 460,69	125 960,69	62 500,00
2045	62 500,00	50 000,00	997,69	50 997,69	12 500,00
2046	12 500,00	12 500,00	71,26	12 571,26	0
TOTAL		5 616 023,81 €	1 172 379,83 €	6 788 403,64 €	

5) Chapitre 68 – dotation aux provisions

Le montant inscrit au budget de 28 000 € concerne les dotations aux provisions pour impayés.

C. Récapitulatif des modifications apportées en fonctionnement en dépenses et en recettes depuis le débat d'orientation budgétaire du 26 janvier 2026

1) Les dépenses

	Nature dépenses	DOB 26/01/2026	CM 02/03/2026	Ecart
Chapitre 65	Remboursement classes de neige	186 563 €	191 563 €	5 000 €
	Vie associative	123 000 €	124 000 €	1 000 €
	Indemnités des élus	234 770 €	243 370 €	8 600 €
Chapitre 66	Intérêt de la dette	168 000 €	148 000 €	-20 000 €
Chapitre 68	Provisions impayés	20 000 €	28 000 €	8 000 €
TOTAL				- 2 600 €

2) Les recettes

	Nature dépenses	DOB 26/01/2026	CM 02/03/2026	Ecart
Chapitre	Remboursement TVA restauration	11 684 €	8 392 €	3 292 €
Chapitre 70	Loyer hopital école	344 016 €	354 016 €	10 000 €
Chapitre 73	Impôts directs locaux	4 962 924 €	5 037 547 €	74 623 €
Chapitre 74	Compensation baisse foncier bâti ets industriels	1 423 440 €	1 125 802 €	-297 638 €
Chapitre 68	Provisions impayés	20 000 €	28 000 €	8 000€
TOTAL				-215 307 €

Le montant global des modifications est de – 217 907 € par rapport, au débat d'orientation budgétaire.



D. L'autofinancement net

Le montant de l'autofinancement prévisionnel net, après remboursement de l'annuité de la dette, est estimé à - 474 374 € contre - 148 288 € au budget primitif 2025, hors reprise des provisions et hors résultat.

Grâce à la reprise anticipée du résultat dès le vote du budget primitif 2026 (777 492 €), de la reprise prévisionnelle de provision pour risques à hauteur de 545 000 € et de la reprise de provision pour impayés à hauteur de 20 000 €, l'autofinancement net passe à 840 119 €.

Évolution de l'autofinancement net avec provisions et résultat depuis 2021

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Auto-financement	2 012 507 €	1 162 680 €	2 194 227 €	1 627 745 €	1 606 595 €	840 119 €
reprise de provisions			500 000 €	650 000 €	695 000 €	565 000 €

II. La section d'investissement

A. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 818 034 € et se répartissent ainsi :

- 3 029 430 € de subventions diverses, amendes de police (État, région, département...),
- 912 000 € de fonds de compensation de la T.V.A, taxe d'aménagement, autres, cessions,
- 840 119 € d'autofinancement net,
- 3 036 485 € d'emprunt.

B. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élève à 7 818 034 €, répartis ainsi :

- 563 800 € pour les travaux de maintenance du patrimoine bâti,
- 437 000 € pour les travaux de maintenance du domaine public,
- 6 447 000 € pour les opérations nouvelles d'investissement,
- 280 000 € pour les acquisitions de matériel et de mobilier,
- 44 000 € de fonds de concours à verser à l'ACSO (travaux pour 3^e tranche accessibilité arrêts de bus) et une convention pour le SIG (système d'information géographique),
- 43 234 € d'acquisitions foncières,
- 3 000 € pour les remboursements de caution, remboursements de taxes d'aménagement.

Le montant global des investissements d'un montant initial de 7 783 034 € présenté au débat d'orientation budgétaire a été modifié. Le nouveau montant est de 7 818 034 €. Il s'agit :

-opérations d'investissement

Opérations	DOB 26/01/2026	APRES DOB	Ecart
9061 - Signalétique	0	5 000	5 000
9084 - Extension du cimetière	96 000	126 000	30 000
			35 000

-autres dépenses d'investissement

Nature dépense	DOB 26/01/2026	APRES DOB	Ecart
Chapitre 13 Subvention investissement transférable	19 000	20 000	1 000
			1 000

Le montant des investissements modifié après le débat d'orientation budgétaire est de + 36 000 €.

Le ratio brut des dépenses d'équipement par habitant est d'un montant de 553,35 € contre 388 € par habitant pour les villes de même strate (source DGCL : *Les collectivités locales en chiffres 2024*).

Les dépenses inscrites dans les autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2026 sont de 6 146 000 € pour le budget 2026.

Montant des dépenses 2025-2030 inscrites dans des AP/CP (autorisation de programme-crédit de paiement)

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Opération 9071 Murs de soutènement	2 030 000 €				
Opération 9073 Programme de rénovation urbaine	2 800 000 €	2 664 158 €	1 563 159 €	1 000 000 €	
Opération 9092 Terrain synthétique Armand Bellard	600 000 €				
Opération 9095 Achat de véhicules	116 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Opération 9097 Végétalisation des structures recevant des enfants	600 000 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Total	6 146 000 €	2 814 158 €	1 813 159 €	1 250 000 €	250 000 €

C. L'équilibre global des investissements

Le budget 2026 présente un besoin de financement par l'emprunt de 3 036 485 €. Ce montant sera ajusté en cours d'année selon l'exécution des dépenses d'investissement et selon l'exécution des recettes (notamment les notifications de subventions à venir, non inscrites à ce stade par prudence).

Équilibre des dépenses et des recettes d'investissement 2026

	BP 2026 en €
Opérations d'investissement, acquisitions et fonds de concours	6 534 234 €
Maintenance du patrimoine	1 000 800 €
Moyen des services (matériels et mobiliers) et remboursement caution et taxes d'aménagement	283 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 818 034 €
Autofinancement net (incluant la reprise du résultat)	840 119 €
Autres (cessions, FCTVA, subventions)	3 941 430 €
Emprunt prévisionnel	3 036 485 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 818 034 €

A. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 818 034 € et se répartissent ainsi :

- 3 029 430 € de subventions diverses, amendes de police (État, région, département...),
- 912 000 € de fonds de compensation de la T.V.A, taxe d'aménagement, autres, cessions,
- 840 119 € d'autofinancement net,
- 3 036 485 € d'emprunt.

B. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élève à 7 818 034 €, répartis ainsi :

- 563 800 € pour les travaux de maintenance du patrimoine bâti,
- 437 000 € pour les travaux de maintenance du domaine public,
- 6 447 000 € pour les opérations nouvelles d'investissement,
- 280 000 € pour les acquisitions de matériel et de mobilier,
- 44 000 € de fonds de concours à verser à l'ACSO (travaux pour 3^e tranche accessibilité arrêts de bus) et une convention pour le SIG (système d'information géographique),
- 43 234 € d'acquisitions foncières,
- 3 000 € pour les remboursements de caution, remboursements de taxes d'aménagement.

Le montant global des investissements d'un montant initial de 7 783 034 € présenté au débat d'orientation budgétaire a été modifié. Le nouveau montant est de 7 818 034 €.

-opérations d'investissement

Opérations	DOB 26/01/2026	APRES DOB	Ecart
9061 - Signalétique	0	5 000	5 000
9084 - Extension du cimetière	96 000	126 000	30 000
			35 000 €

-autres dépenses d'investissement

Nature dépense	DOB 26/01/2026	APRES DOB	Ecart
Chapitre 13 Subvention investissement transférable	19 000	20 000	1 000
			1 000 €

Le montant des investissements modifié après le débat d'orientation budgétaire est de + 36 000 €.

Le ratio brut des dépenses d'équipement par habitant est d'un montant de 553,35 € contre 388 € par habitant pour les villes de même strate (source DGCL : *Les collectivités locales en chiffres 2024*).

Les dépenses inscrites dans les autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2026 sont de 6 146 000 € pour le budget 2026.

Montant des dépenses 2025-2030 inscrites dans des AP/CP (autorisation de paiement)

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Opération 9071 Murs de soutènement	2 030 000 €				
Opération 9073 Programme de rénovation urbaine	2 800 000 €	2 664 158 €	1 563 159 €	1 000 000 €	
Opération 9092 Terrain synthétique Armand Bellard	600 000 €				
Opération 9095 Achat de véhicules	116 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Opération 9097 Végétalisation des structures recevant des enfants	600 000 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Total	6 146 000 €	2 814 158 €	1 813 159 €	1 250 000 €	250 000 €

C. L'équilibre global des investissements

Le budget 2026 présente un besoin de financement par l'emprunt de 3 036 485 €. Ce montant sera ajusté en cours d'année selon l'exécution des dépenses d'investissement et selon l'exécution des recettes (notamment les notifications de subventions à venir, non inscrites à ce stade par prudence).

Équilibre des dépenses et des recettes d'investissement 2026

	BP 2026 en €
Opérations d'investissement, acquisitions et fonds de concours	6 534 234 €
Maintenance du patrimoine	1 000 800 €
Moyen des services (matériels et mobiliers) et remboursement caution et taxes d'aménagement	283 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 818 034 €
Autofinancement net (incluant la reprise du résultat)	840 119 €
Autres (cessions, FCTVA, subventions)	3 941 430 €
Emprunt prévisionnel	3 036 485 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 818 034 €

PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026

Le budget annexe 2026 comprend l'intégration des intérêts de l'emprunt que la Ville a contracté en 2014 sur le budget principal pour un montant de 700 000 € relatif à l'opération foncière d'acquisition des terrains à bâtir au lieu-dit "Les Tertres". Il comprend également des prévisions de cessions de parcelles pour un montant de 205 695 €. Ce montant sera réajusté en cours d'année si cela s'avère nécessaire.

		SECTION D'INVESTISSEMENT - Mouvements réels et mouvement d'ordre	
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	240 716,92	323 683,32
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 966,40	0,00
Total de la section d'investissement		323 683,32	323 683,32

		SECTION DE FONCTIONNEMENT - Mouvements réels et mouvement d'ordre	
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	351 683,32	233 695,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	117 988,32
Total de la section de fonctionnement		351 683,32	351 683,32
TOTAL DU BUDGET		675 366,64	675 366,64